

Règlement

1. Participation et inscriptions

a. âge

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés ayant 18 révolus.

b. catégories

Les catégories pour le marathon et le semi-marathon sont les suivantes :

I. Individuelles

Hommes

Hommes 1	de 18 à 29 ans
Hommes 2	de 30 à 39 ans
Hommes 3	de 40 à 49 ans
Hommes 4	de 50 à 59 ans
Hommes 5	60 ans et plus

Femmes

Femmes 1	de 18 à 29 ans
Femmes 2	de 30 à 39 ans
Femmes 3	de 40 à 49 ans
Femmes 4	de 50 à 59 ans
Femmes 5	60 ans et plus

Des classements individuels séparés seront faits pour les hommes et les femmes

II. Equipes

Les équipes sont composées de 3 personnes, âge et sexe confondus courant la même distance.

Les deux meilleurs temps de l'équipe seront pris en compte pour l'établissement du classement. Pour faire partie du classement, chacun des trois membres de l'équipe devra franchir la ligne d'arrivée.

c. finance d'inscription

Individuelle :

Marathon :	Frs 90.- (60 euros)
	Frs 80.- (53 euros), si inscription avant le 31 janvier 2006
Semi-marathon :	Frs 60.- (40 euros)
	Frs 50.- (33 euros), si inscription avant le 31 janvier 2006

Equipe :

Marathon :	Frs 270.- (180 euros)
	Frs 240.- (159 euros) si inscription avant le 31 janvier 2006
Semi-marathon :	Frs 180.- (120 euros)
	Frs 150.- (99 euros), si inscription avant le 31 janvier 2006

Aucun paiement par chèque n'est accepté pour règlement de la finance d'inscription.

Le paiement effectif valide l'inscription.

d. Inscriptions

Les inscriptions se feront sur le site suivant : www.genevemarathon.ch jusqu'au 28 avril 2006 au plus tard. Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

Le nombre d'inscriptions est limité pour les deux courses à 5'000 coureurs.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif **et ne peut faire l'objet de remboursement** pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Par contre, le dossard peut être transféré à une tierce personne sur simple demande auprès des organisateurs.

Les dossards pourront être retirés, sur présentation d'une preuve de paiement (récépissé ou confirmation d'inscription) aux endroits prévus à cet effet. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

e. assurance

Les participants sont tenus d'avoir leur propre assurance accident. L'organisation n'assure aucune responsabilité en cas de maladie ou accident.

2. Performances

a. temps maximum

Le temps maximum est limité à 6 heures pour le marathon et à 2 heures 30 pour le semi-marathon. Les coureurs n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans ces délais, ne seront pas classés.

En outre, les coureurs qui n'auront pas franchi le 20^{ème} kilomètre 3 heures après le départ de la course ainsi que ceux qui se feront dépasser par la voiture balai des organisateurs, se verront retirer la puce de chronométrage et ne feront plus partie de la course. Les participants qui seraient dans une des situations décrite dans le présent paragraphe devront se soumettre aux consignes des organisateurs et respecter la signalisation routière habituelle et emprunter les trottoirs.

b. intégralité du parcours

Afin que la performance soit retenue, il est indispensable que les participants réalisent intégralement la distance de 42,195 km pour le marathon et 21,0975 kilomètres pour le semi-marathon. Des contrôles seront effectués le long du parcours.



c. chronométrage

Le chronométrage sera effectué au moyen de puces électroniques portées par chaque participant qui prendra en compte le temps brut ainsi que le temps net.

Tous les participants se verront remettre avec leur dossard une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le port de cette puce est obligatoire.

La puce sera récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course. En cas d'abandon ou de non-participation, la puce devra être impérativement retournée à l'organisation le jour de l'épreuve. Toute puce non récupérée sera facturée CHF 50.-.

d. classement

Un classement par catégories sera établi.

Les résultats seront affichés sur place au stand information. Ils pourront être consultés sur le site Internet www.genevemarathon.ch

L'organisation se réserve le droit d'exclure de la course et du classement tout coureur qui serait pris en flagrant délit de tricherie. L'organisation peut également arrêter et disqualifier tout participant qui mettrait en danger la sécurité d'autrui ou sa propre sécurité.

e. prix

Les personnes ayant terminé l'intégralité des 42.195 km recevront un prix souvenir ainsi qu'une médaille et ceux ayant terminé l'intégralité des 21.0975 km recevront un prix souvenir.

Les trois meilleurs temps de chaque catégorie seront récompensés, ainsi que les cinq meilleurs temps absolus.

3. Organisation de la course

a. assistance médicale

Des points d'assistance médicale seront disposés le long du parcours à raison de 5 postes sur le parcours, dont un plus important à l'arrivée.

Chaque coureur inscrit est responsable de son état de santé. En signant la formule d'inscription, il reconnaît que ses capacités physiques le rendent apte à courir le marathon, respectivement le semi-marathon.

b. produits dopants

Le coureur s'interdit de prendre des substances prohibées dont la liste figure sur les sites www.genevemarathon.ch ou www.swissolympic.ch. Les organisateurs se réservent la possibilité d'effectuer des contrôles en tout temps, mais en particulier au début et à l'issue de l'épreuve.



c. massage

Un service massage sera mis à disposition des coureurs à l'arrivée.

d. ravitaillements

Des points de ravitaillement sont installés environ tous les 5 kilomètres ainsi qu'à l'arrivée. Des éponges seront distribuées le long du parcours.

Les ravitaillements personnels (marathon uniquement) devront être munis d'une étiquette indiquant le numéro de dossard et le numéro de poste. Ils devront être déposés au départ au plus tard 45 minutes avant le départ de la course.

e. signalisation

Des panneaux indiquant les kilomètres seront disposés à chaque kilomètre le long du parcours sur la droite des coureurs.

4. Droits de Genève Marathon à l'image des participants

Par sa participation au Marathon, chaque participant autorise expressément le comité d'organisation à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Marathon en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Toutes les personnes inscrites à la manifestation ainsi que les participants prenant le départ à cet événement acceptent et s'engagent au respect du présent règlement.

